qu'un par jour au printemps et en été. Lorsqu'on arrose, il faut le faire abondamment et laisser bion goutter l'eau, de telle sorte que les pots ne reposent pas ensuite sur une place mouillée. On doit employer de l'eau de pluie ou de rivière, et si l'on n'a que de la société d'agriculture du comté de St-Maurice.—A l'assemblée de la société d'agriculture de ce comté, les directeurs suivants ont l'eté élus: pendant un jour ou deux avant de s'en servir.

20. On doit donner beaucoup d'air chaque fois qu'on le peut, lorsque le temps est doux, soit en ouvrant les fenêtres, soit en mettant les plantes dehors. S'il fait chaud et que les plantes se trouvent là au soleil. on doit ombrer car le soleil donnant sur les pots nuirait beaucoup aux racines et par conséquent aux trésorier.

plantes.

30. Il faut maintenir la température des chambres où se trouvent les plantes aussi uniforme qu'il soit possible, et mattre les plantes elles mames près des fenêtres, excepté pendant les grands froids, car alors il vaut beaucoup mieux les en éloigner pendant la

40. Il est indispensable d'examiner de temps en temps si les racines remplissent les pots. Lorsqu'il en est ainsi, et que les plantes en valent la poine, on leur donne de plus grands pots et de bonne terre; si on ne les rempote pas, il faut faire attention aux arrosements, car, dès cet instant, elles ont besoin de plus d'eau qu'auparavant. En été, il est bon de les mouiller souvent sur le feuillage, mais seulement lorsqu'elles ont en même temps besoin d'être arrosées.

Choses et autres.

Société d'agriculture No. 2 du comté de Charlevoix.-A l'assemblée annuelle des membres de la Seciété d'agriculture No. 2 du comté de Charlevoix, tenue au Palais de Justice, le 15 du courant, ont été élus directeurs de la dite Société pour l'année 1887, les messieurs dont les noms suivent : Rév. M. P. H. Beaudet, MM. Marc Fortin, Joseph Cimon,

Boniface Larouche, Eustache Simard, Ovide Tremblay (Mars), et Napoléon Tremblay, pour la Baie St-Paul; M. Arthur Tremblay, N. P., pour les Eboulements; M. Onésime Fortin, pour St-Urbain.

A une assemblée des directeurs, tenue le même jour, out été élus officiers : Rév. M. P. H. Beaudet, curé de la Baie St-Paul, Président; M. Mars Fortin, Vice-Président; M. Thomas Trem-blay, Secrétaire-Trésorier. M. le Notaire Perron et M. Louis Girard ont été nommés

auditeurs.

Société d'agriculture du comté de Kamouraska.-A une assemblée des membres de la Société d'agriculture du comté de Kamouraska, tenue en la salle publique de la paroisse de St-Louis, au village de Kamouraska, mercredi le 15 de décembre 1886, les messieurs dont les noms suivent out été élus directeurs de la dite société, savoir: Firmin H. Proulx, Ste-Anne de la Pocatière; Eugène Garon, St-Onésime; Joseph Langlais, Rivière-Ouelle; Germain Alexandre, St-Pacôme; Flavion Dubé, St-Denis; Hyacinthe Chamberland, Mont-Carmel; Honoré Chamberland, St-Philippe de Néri; Laurent Michaud, Kamouraska; George Richard, St-Paschal; Damase Bérubé, Ste-Hélène; Damase Soucy, St-Alexandre; Hyacinthe Soucy, St-André.

A une assemblée des directeurs de la dite Société, le 23 décembre courant, pour la nomination de ses officiers, George Richard, 6cr., a été réélu Président; Eugène Garon, 6cr., Vice-Président; E. M. A. Boucher, 6cr., Secrétaire.

Société d'agriculture du comté de Chambly.—A l'assemblée annuelle de la Société d'Agriculture du comté de Chambly tenue à St-Hubert, le secrétaire trésorier a exposé que les recettes de l'année avaient été de \$1,871,43, et les dépenses de \$1,600,18, laissant une balance de \$271.25.

Les directeurs suivants ont alors 6t6 nommés : MM. Louis Brousseau et Elio Sainte-Marie, de St Hubert: Hilaire Lamarre et Louis Mercille, de Longueuil: Basile Daignault, de St Basile; Xavier Sicotte de St Bruue; Damase Charon et Léon Huberdeault, de Chambly; Napoléon Massicotte, de Bou-

Société d'agriculture du comté de St-Maurice.-A. l'assemblée de

été élns

M. F. L. Desaulniers et Nérée Gaguon, de Yamachiche; Onésime Bournival et Edouard Bournival, de St Barnabé; P. F. Héroux, de Shawinegan; Younger Hooper, de la Pointe du Lac; P. Lafrance, de St. Etiene; Onés. Gélinas de St Sévère et Augustin Martin de Ste Elie.

A une autre assemblée des directeurs M. F. G. Desaulniers a été nommé président à l'unanimité pour la neuvième fois. M. O. Bournival, vice-président et M. F. X. Bellomare secrétaire-

RECETTES

Comment rendre le cuir imperméable.

Nous extrayons la recette suivante du Journal des cultivateurs :

On a préconisé beaucoup de recettes pour rendre les cuirs imperméables, mais ces recettes, plus ou moins compliquées, n'ont pas toujours donné des résultate satisfaisants et puis ils étaient parfois d'une application difficile et coûteuse. M.

Jacques fait connattre un moyen simple, peu dispendieux et à la portée de tout le monde. Voici en quoi il consiste:

On tait une cau saturée de savon dans la proportion de 25 à 50 grammes (1 ou 2 onces) par litre (pinte); il va sans dire qu'il faut se servir d'eau de rivière ou de source, car presque tontes les eaux de puits contiennent du sulfate de chaux qu'il présinité immédiatement en grupesque le seven crisieur discourse de servir d'eau de rivière par la seven crisieur discourse de servir d'eau de control de sulfate de chaux qu'il présinité immédiatement en grupesqu'el seven crisieur de la correction de servir de seven de seven de la correction de la corre précipite immédiatement en grumeaux le savon qui ne se dissout pas et, par suite, le cuir n'absorberait que de l'eau purc. Dans cette opération, l'acide tanique contenu dans le cuir se charge de faire la transformation nécessaire. Lorsque les chaussures ne sont pas faites, il suffit de bien faire tremper les tiges, les empeignes et les semelles dans l'eau de savon préparée comme il vient d'être dit; lorsque les chaussures sont faites, on passe à l'aide d'un pinceau ordinaire et à pluseurs reprises l'eau savonneuse sur toute la chaussure, de façon à l'imprégner le plus complètement possible. Tous les cuirs l'impréguer 10 plus completement possible. Lous 10s cuirs tannés, non soulement ceux employés pour les chaussures, mais encore ceux destinés à un autre usage, peuvent être préparés de la même façon. Avec des chaussures traitées comme il vient d'être dit, on peut circuler pendant plusieurs heures dans les terres très humides, même dans les neiges fonducs, sans que le cuir laisse pénétrer l'humidité, tandis que les souliers non proparés prounent l'eau comme une éponge ; il parait, d'autre part, que les semelles impréguées d'eau savonneuse durent beaucoup plus que les autres.

Les taches des boiseries de sapin.

On emploie maintenant beaucoup de sapin pour les boiseries; la térébenthine, accumulée en plus grande proportion, commé on le suit, dans les nœuds de ce bois reparait bientôt en exsudant au travers de la peinture et forme autant de taches lors-

qu'on u'a pas pris de précaution pour éviter cet inconvénient. Le procédé suivant empêche ces taches de se produire. On délaie parties égales de chaux éteinte et de minium avec une quantité d'eau suffisante pour former une pate fluide que l'on étend sur chacun des nœuds de sapin. Cette composition, on so desséchant, absorbe par l'attraction capillaire la térében-

thine en excès; on gratte ensuite cet enduit.

Et si l'on veut avoir plus de garantie contre l'apparition des taches, on renouvelle une seconde fois l'opération et l'on gratte de nouveau avant d'appliquer la peinture sur la boiserie.—Le Journal d'agriculture illustré.

A vendre à Deschambault

Un magnifique taureau demi Durham, de trois ans. Le proprictaire a obtenu pour cet animal, trois premiers prix aux exhibitions agricoles de la Société d'agriculture du comté de Portneuf, S'adresser à

SAMUEL PAQUIN, Deschambault, P. Q.